

**Novatec Solub 14.8.30**

Référence : FDS\_782\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 17/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

**RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Novatec Solub 14.8.30

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

---

**RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

N'est pas un mélange dangereux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Information supplémentaire : EUH 210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3 Autres dangers**

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

---

**Novatec Solub 14.8.30**

Référence : FDS\_782\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 17/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

**RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

| Nom Chimique         | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro<br>d'enregistrement         | Classification<br>(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration<br>[%] |
|----------------------|---|---|----------------------|
| Nitrate de potassium | 7757-79-1<br>231-818-8<br><br>01-2119488224-<br>35-0017 | Ox. Sol. 3; H272                                | >= 50 - <= 60        |
| Nitrate d'ammonium   | 6484-52-2<br>229-347-8<br><br>01-2119490981-<br>27-0050 | Ox. Sol. 3; H272<br>Eye Irrit. 2; H319          | >= 5 - < 10          |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4. Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Pas d'information disponible.  
Contrôle ultérieur pour pneumonie et œdème pulmonaire.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

## Novatec Solub 14.8.30

Référence : FDS\_782\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 17/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Mousse  
Produit sec  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Sable

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : À des températures au-dessus de 130 °C, des gaz de décomposition dangereux peuvent être dégagés : Azote monoxyde, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- 

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres RUBRIQUES

- Équipement de protection individuel, voir RUBRIQUE 8.
-

**Novatec Solub 14.8.30**

Référence : FDS\_782\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 17/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

## **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de toute contamination. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.

### **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

Précautions pour le stockage en commun : À protéger de l'eau.  
Éviter une exposition directe au soleil.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

## **RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

DNEL

: **Nitrate d'ammonium** :

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 37,6 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 21,3 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques

**Novatec Solub 14.8.30**

Référence : FDS\_782\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 17/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 12,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 12,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 11,1 mg/m<sup>3</sup>

**Nitrate de potassium :**

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques  
Valeur: 36,7 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 20,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 12,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 12,5 mg/kg

PNEC

**: Nitrate d'ammonium :**

Eau douce  
Valeur: 0,45 mg/l  
Eau de mer  
Valeur: 0,045 mg/l  
Valeur Limite Plafond  
Valeur: 4,5 mg/l

**Nitrate de potassium :**

Eau douce  
Valeur: 0,45 mg/l

## Novatec Solub 14.8.30

Référence : FDS\_782\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 17/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

Eau de mer  
Valeur: 0,045 mg/l  
Valeur Limite Plafond  
Valeur: 4,5 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire                      Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.  
Filtre à particules EN 143 P1 (faible capacité de rétention  
(particules solides de produits inertes)).

Mesures d'hygiène                            : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux                            : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : granuleux

Couleur : divers

Odeur : très faible

pH : env. 5, Concentration: 100,00 g/l, 20 °C

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Masse volumique apparente : env. 1.150 kg/m<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Non applicable

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: noctanol/eau : Non applicable

Température d'autoinflammabilité : n'est pas auto-inflammable

Décomposition thermique : > 130 °C, Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**Novatec Solub 14.8.30**

Référence : FDS\_782\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 17/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non-explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

**9.2 Autres informations**

Aucune

---

**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Éviter l'humidité.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances réagissant avec les acides et les bases, substances susceptibles d'être inflammables ou oxydables, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

---

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales Génotoxicité in vitro : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

---

**Novatec Solub 14.8.30**

Référence : FDS\_782\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 17/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène  
Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

Tératogénicité : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire : Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

**Composants:**

**Nitrate d'ammonium :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.950 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l (non pertinent : la pression de vapeur étant faible/ la formation de poussière étant faible).

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg rat, OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 28 jours, NOAEL: > 1.500 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 52 semaines, NOAEL: = 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Par inhalation, Durée d'exposition: 2 semaines, NOAEL: >= 185 mg/kg, Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.



**Novatec Solub 14.8.30**

Référence : FDS\_782\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 17/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

**Nitrate de potassium :**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 0,527 mg/l, rat  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat  
Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, 1 jr, NOAEL: >= 1.500 mg/kg

---

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Produit:**

- Toxicité pour le poisson : CL50 : 422 mg/l, 48 h, Cyprinus carpio (Carpe), Essai en statique  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50 : 555 mg/l, 48 h, Daphnie, Essai en statique  
Toxicité pour les algues : NOEC : 83 mg/l, 168 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), autre(s), donnée non disponible  
Toxicité pour les bactéries : CE 20 : env. 850 mg/l, 0,5 h, boue activée.  
L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

**Composants:**

**Nitrate d'ammonium :**

- Toxicité pour le poisson : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Poisson  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 490 mg/l  
Toxicité pour les algues : CE50: 1.700 mg/l, Selenastrum capricornutum (algue verte)

**Nitrate de potassium :**

- Toxicité pour le poisson : CL50: > 100 mg/l, 96 h (espèces variées)  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 490 mg/l, 48 h, Daphnia magna  
Toxicité pour les algues : CL50: >= 1.700 mg/l, 10 jr

**Novatec Solub 14.8.30**

Référence : FDS\_782\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 17/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit:**

Biodégradabilité : Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

**Composants:**

**Nitrate d'ammonium :**

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**Nitrate de potassium :**

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Produit:**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

**Composants:**

**Nitrate d'ammonium :**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

**Nitrate de potassium :**

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Produit:**

Mobilité : donnée non disponible  
Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**Produit:**

Evaluation : Donnée non disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Information écologique supplémentaire, Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pour les valeurs élevées de pH, telles

**Novatec Solub 14.8.30**

Référence : FDS\_782\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 17/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

qu'elles peuvent exister naturellement dans les eaux de surface, il faut s'attendre à une augmentation de l'effet toxique sur les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement l'emballage. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

| Règlement Transport   | ADR / RID / ADNR  | IMDG               | IATA  |
|---|---|--------------------|-------|
| 14.1 Numéro ONU   | Non classé au transport de Marchandises Dangereuses               |                    |       |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies   | Non classé au transport de Marchandises Dangereuses               |                    |       |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  | Non classé au transport de Marchandises Dangereuses               |                    |       |
| 14.4 Groupe d'emballage   | Non classé au transport de Marchandises Dangereuses               |                    |       |
| 14.5 Dangers pour l'environnement   | Aucun   | Non polluant marin | Aucun |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  | Aucune précaution particulière (produit non classé au transport). |                    |       |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non concerné  |                    |       |

**Novatec Solub 14.8.30**

Référence : FDS\_782\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 0  
Date de révision: 17/07/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

**RUBRIQUE 15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique ICPE : 4705

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

---

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

**Texte complet des Phrases H mentionnées dans la RUBRIQUE 3**

|      |  |
|------|--|
| H272 | Peut aggraver un incendie; comburant.    |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.